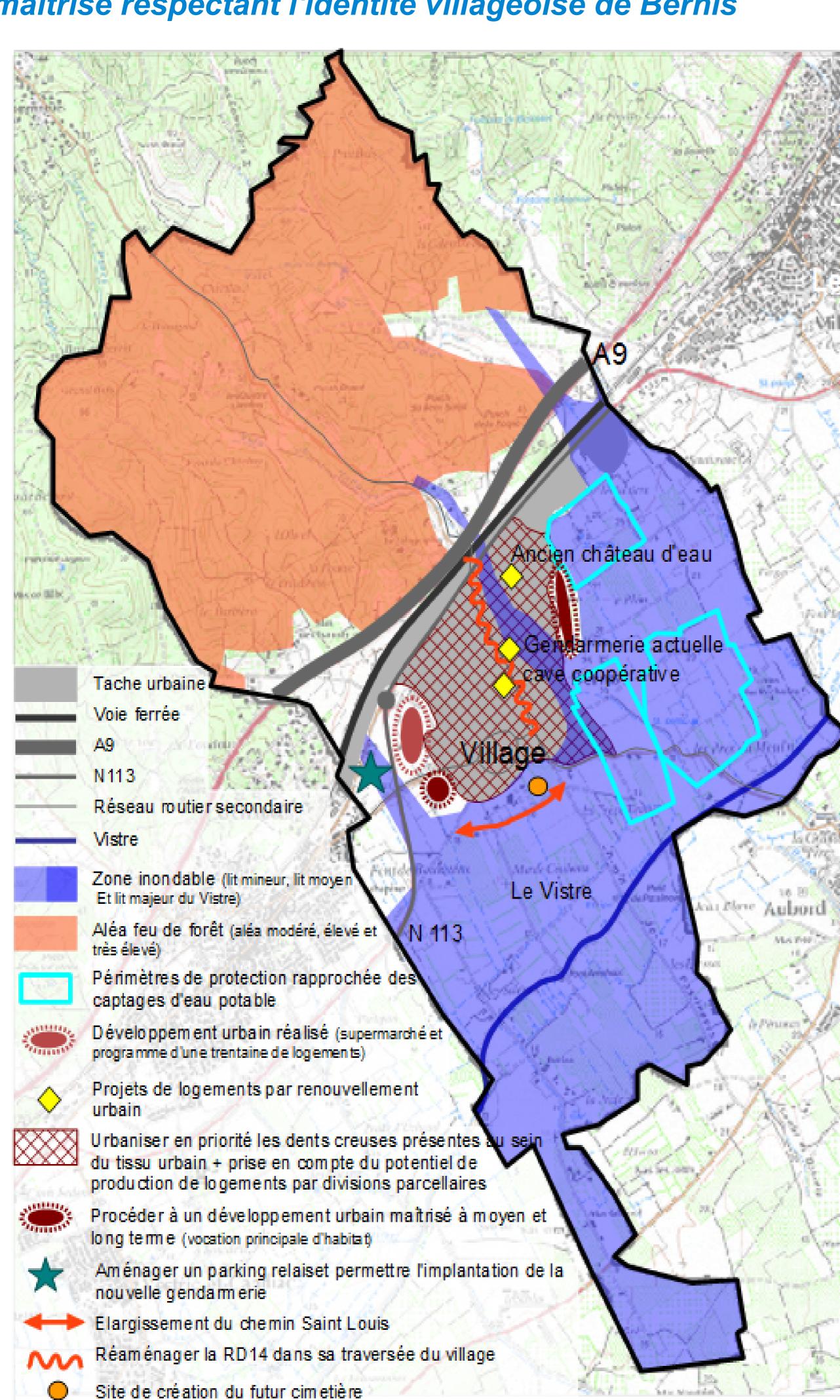
de la commune de BERNIS

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

1) Le choix d'un développement démographique modéré couplé à un développement urbain maîtrisé respectant l'identité villageoise de Bernis



Lutter contre le phénomène de ville dortoir

- Conserver une structure et une identité villageoise
- Choix d'une croissance démographique modérée en lien avec les contraintes physique et naturelle du territoire

Objectif de croissance démographique à 0,5% / an

→ soit environ 3 490 habitants à l'horizon 2025 (soit 219 habitants de plus qu'en 2015)

Nécessitant la production d'environ 173 logements entre 2015 et 2027

Un développement urbain maîtrisé

- Objectifs de lutte contre l'étalement urbain et densification du tissu urbain :
- Opérations de renouvellement urbain (cave coopérative / château d'eau, ancienne gendarmerie)
- Urbanisation prioritaire des dents creuses,
- Potentiel de logements par divisions parcellaires.
- Ouverture à l'urbanisation du foncier strictement nécessaire (avec densités de logements)

Une ouverture à l'urbanisation en lien avec les besoins en logements de la commune, les prescriptions du PLH et du SCOT et les contraintes territoriales

- Des formes urbaines plus denses (Orientation d'Aménagement et de Programmation)
- Densification des tissus urbains existants en priorité
- Les objectifs de mixité sociale du PLH en termes de LLS prolongés à l'horizon 2027

Projets d'équipements publics :

 Nouvelle gendarmerie / nouveau cimetière / Parking relais

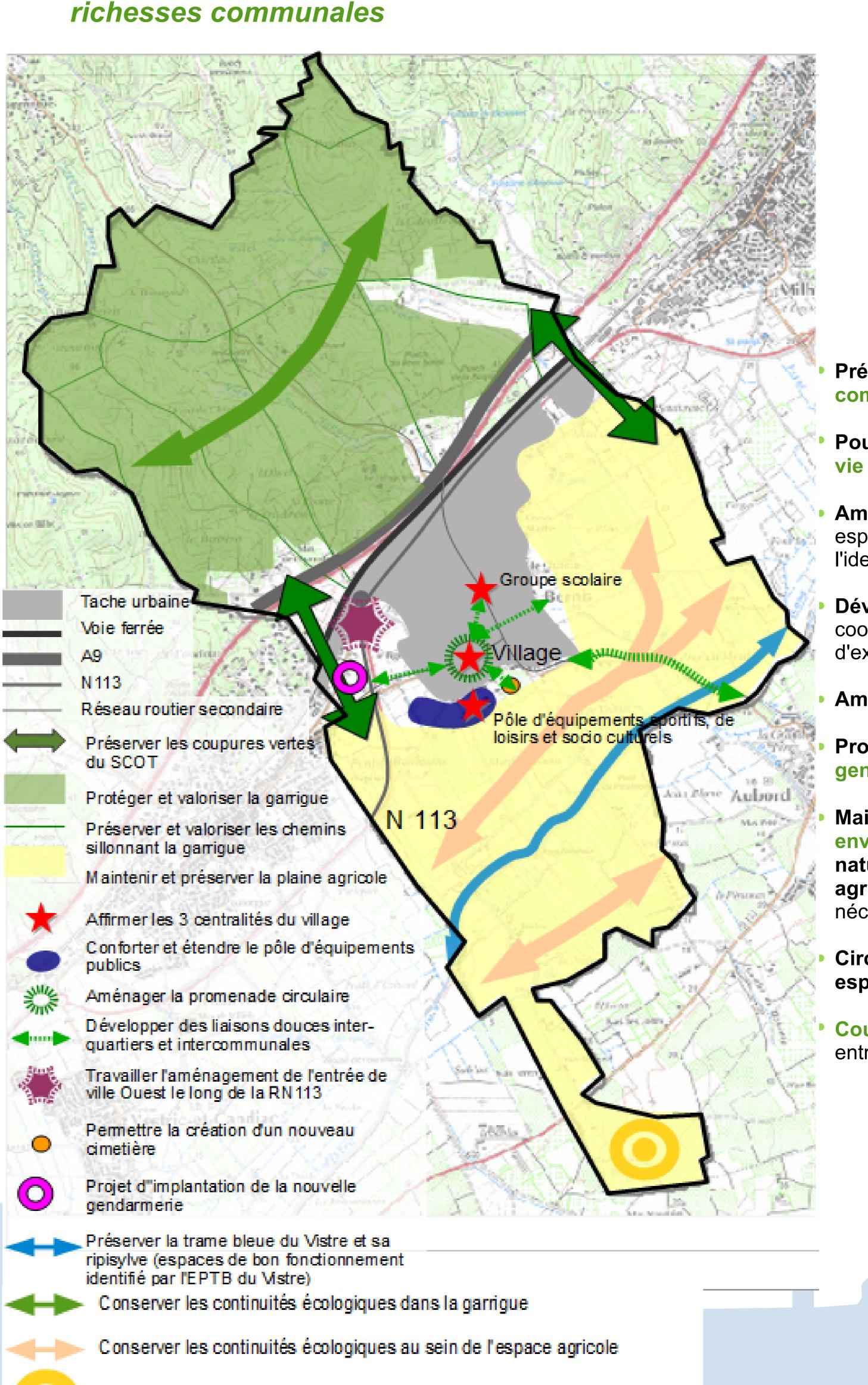
Anticipation du seuil des 3500 habitants et des 20 % de logements locatifs sociaux :

Renouvellement urbain / Pourcentage de logements locatifs sociaux dans les extensions urbaines / Pourcentage imposé pour les opérations d'ensemble.

3 zones d'extensions :

- Respect des Plans de Prévention du Risque Inondation,
- Respect des périmètres de protection des captages,
- Continuité immédiate de l'urbanisation existante,
- Protection de la garrigue,
- Protection de la plaine agricole,
- Non franchissement de l'A9 et de la voie ferrée

2) L'amélioration du cadre de vie, le maintien du caractère villageois et la valorisation des richesses communales



Réservoir de biodiversité à protéger – Natura 2000 - ZPS Costière Nîmoise

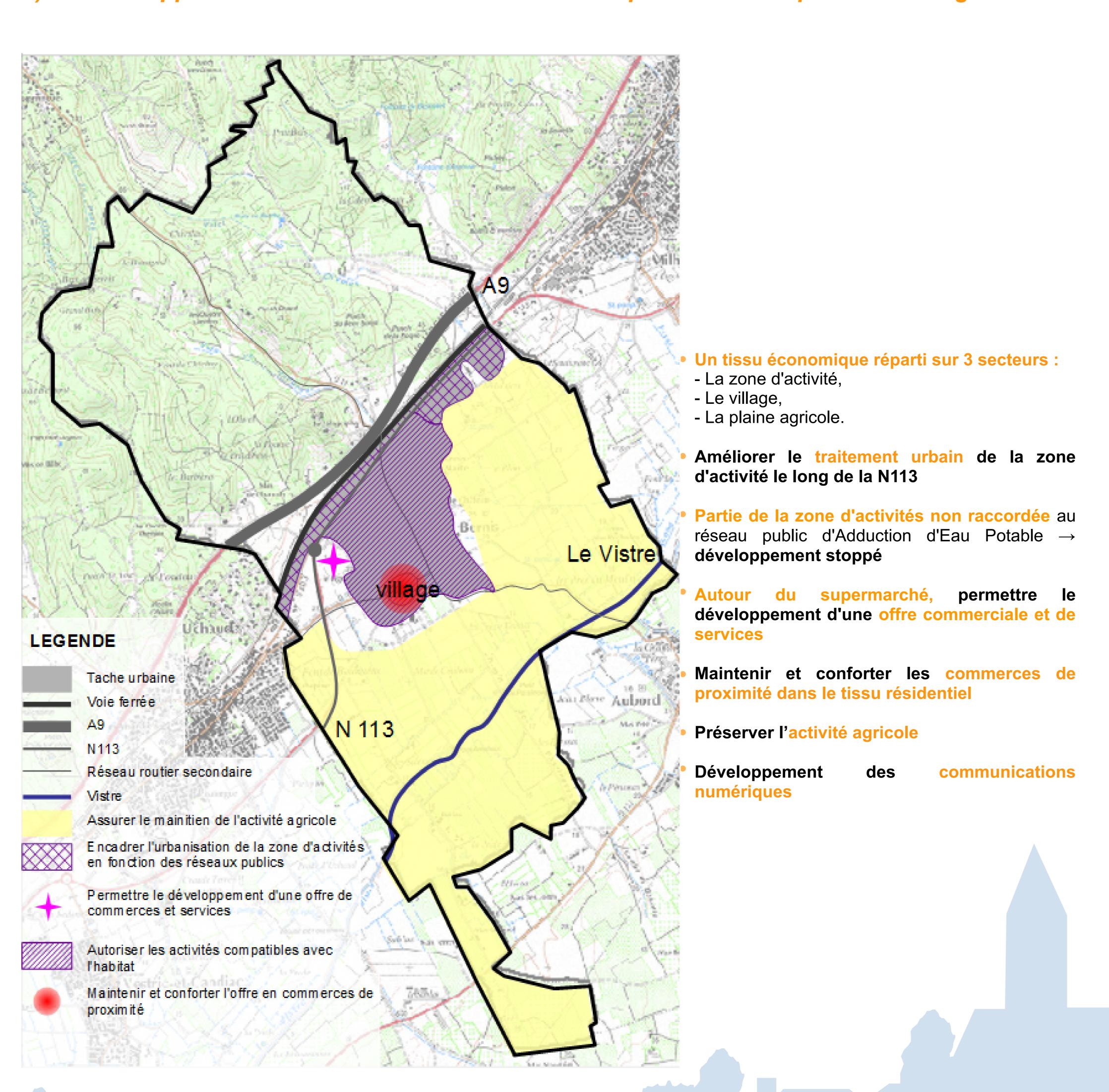
- Préserver et valoriser les richesses communales
- Poursuivre l'amélioration des conditions de vie
- Aménager la promenade circulaire (vers un espace public de qualité et un renforcement de l'identité villageoise)
- Développer les liaisons douces (cave coopérative, gendarmerie, cimetière et zones d'extensions avec le village)
- Aménager l'entrée de ville sur la N113
- Projet d'implantation de la nouvelle gendarmerie et d'un nouveau cimetière
- Maintenir et protéger les richesses environnementales et paysagères des entités naturelles de la garrigue et de la plaine agricole (nouvelles constructions interdites sauf nécessaires à l'exploitation agricole)
- Circonscrire le phénomène de mitage des espaces agricoles
- Coupures vertes à l'est et à l'ouest (qualité des entrées de ville)

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

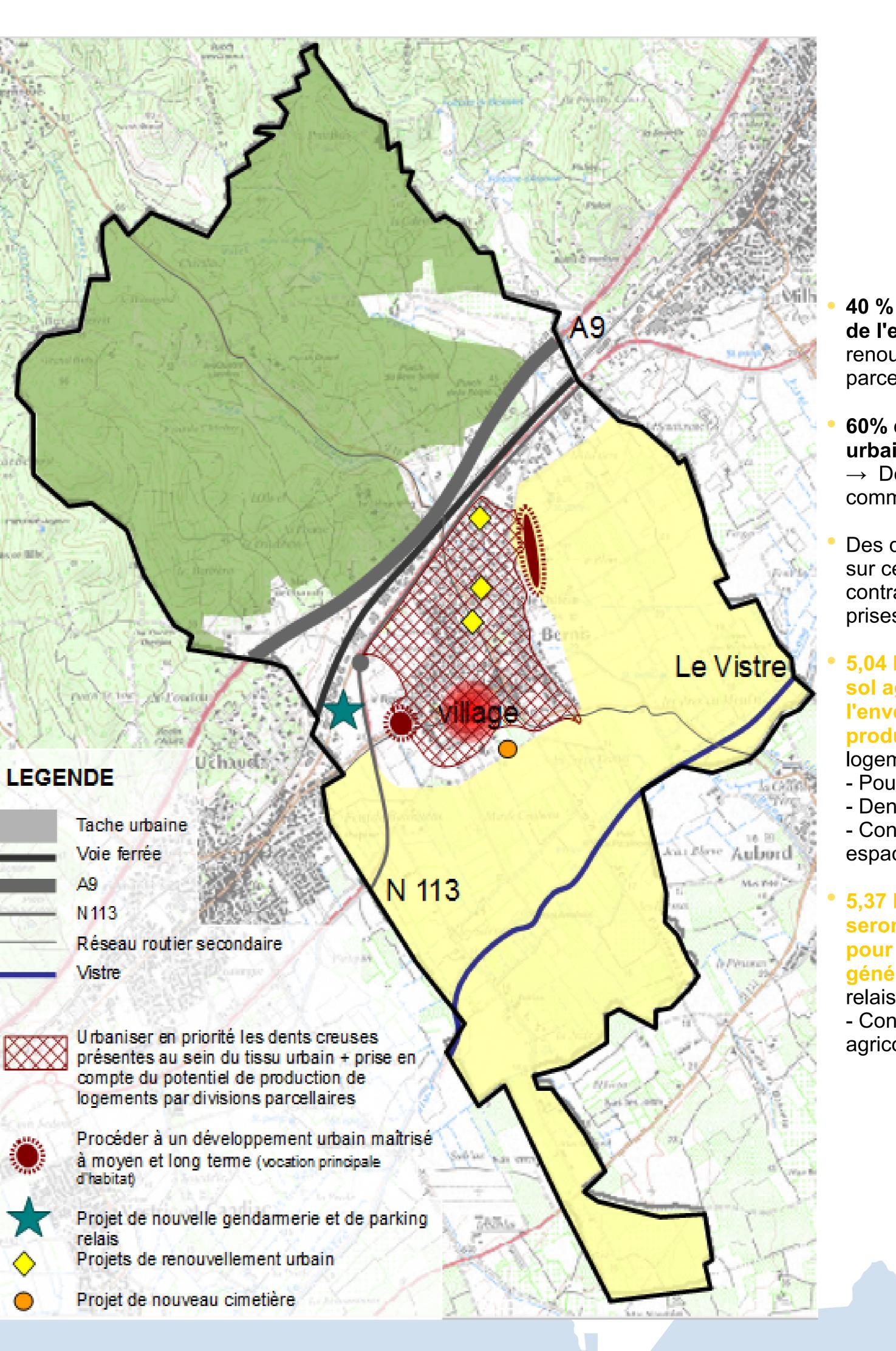
de la commune de BERNIS

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

3) Le développement de l'économie locale dans le respect de la tranquillité du village



4) Objectifs chiffrés de limitation de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers



- 40 % des logements sont projetés à l'intérieur de l'enveloppe urbaine actuelle (en renouvellement urbain, dent creuse ou division parcellaire), sans générer d'étalement urbain
- 60% des logements produits en extension urbaine.
- → Des ressources foncières précieuses pour la commune.
- Des densités urbaines minimales seront fixées sur ces secteurs via des OAP. Les différentes contraintes liées à l'eau sur ces secteur seront prises en compte.
- 5,04 ha d'espaces ayant une occupation du sol agricole ou naturelle, à l'est et à l'ouest de l'enveloppe urbaine, seront urbanisés afin de produire les logements (notamment des logements locatifs sociaux)
- Pour la réalisation d'environ 127 logements.
- Densité moyenne : 25 logements/ha.
- Consommation de moins de 0,45 % des espaces agricoles et naturels de Bernis.
- 5,37 ha d'espaces naturels et agricoles qui seront consommés à moyen et long termes pour des équipements publics d'intérêt général (gendarmerie, cimetière et parking relais)
- Consommation de moins de 0,5 % des espaces agricoles et naturels